

XV^e ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

CITÉ DES CONGRES-NANTES | 17 JUIN 2022

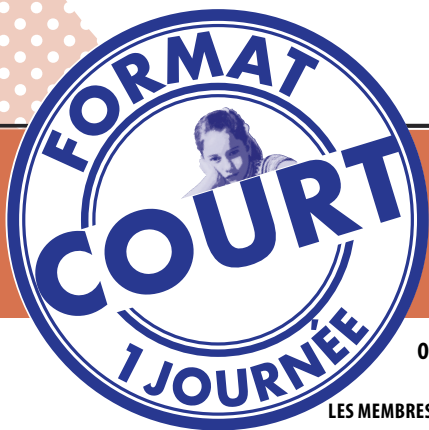
Majeur.e, ma peur

“Que vais-je devenir? Sur qui et sur quoi pourrai-je compter?” ...

Le mot “peur” peut sembler fort, mais c’est bien celui qu’emploient souvent les jeunes concernés, ou le sentiment qu’ils ressentent. L’arrivée des 18 ou des 21 ans est en effet une source d’angoisses multiples pour une grande partie des mineurs protégés et jeunes majeurs. C’est aussi une source d’inquiétudes pour les professionnels qui les accompagnent : “A-t-on élaboré le parcours le mieux adapté?”, “Leur a-t-on apporté les repères et ressources suffisants pour la suite?”... Que peut-on améliorer dans les pratiques et les dispositifs tout au long du parcours de ces jeunes, à la fois bien Avant et Après leur majorité, pour leur donner toutes les chances en vue de leur avenir ?



EN PRÉSENTIEL ET EN DISTANCIEL



ORGANISÉES PAR L'ACTION SOCIALE
EN COLLABORATION AVEC L'ODAS ET
LES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DES ASSISES
(VOIR PAGE 2)



L'Action Sociale
Société d'édition et de formation



PRÉSENTATION DU FIL ROUGE DES XV^{ÈMES} ASSISES

“Que vais-je devenir ?”, “ Sur qui et sur quoi pourrai-je compter?”, “Pour qui je compte vraiment ?”... L'arrivée des 18 ans, ou des trois années suivantes quand l'accompagnement a été prolongé, est une source d'angoisses, de craintes, de peur, pour la plupart des mineurs et jeunes majeurs accompagnés en protection de l'enfance. Les mots varient d'un jeune à l'autre mais la force des inquiétudes et de l'insécurité lors de ce passage à la vie d'adulte est largement partagée et difficile à vivre.

“Leur a-t-on apporté les liens, les ressources, les repères suffisants en vue de leur avenir ?”, “Leur a-t-on proposé un projet de vie et un parcours adaptés ?”, “Qui va prendre le relais pour les aider dans leurs premiers pas d'adulte ?”... L'arrivée à la majorité des jeunes qu'ils accompagnent est aussi une source d'inquiétude pour les professionnels.

Car si le plus grand nombre de ces jeunes s'en sortent dans leur vie d'adulte, la sortie du dispositif entre 18 et 21 ans se traduit néanmoins par des obstacles à franchir et des défis à relever peu ordinaires pour des jeunes de cet âge. Une majorité d'entre eux y parviennent, mais dans des conditions souvent très difficiles, tandis que d'autres encore trop nombreux s'enfoncent dans des situations de grande vulnérabilité et d'exclusion.

Quel nouveau cadre juridique ? Qu'en attendre ? Que peut-on encore améliorer dans les pratiques et dispositifs, Avant et Après la majorité des jeunes pour leur donner toutes leurs chances ? Quelles priorités revisiter dans la construction du projet et du parcours des mineurs protégés en particulier en matière de construction ou de consolidation de liens et d'affiliations pour les préparer au mieux à l'avenir ? À leur majorité, quels outils, démarches, coopérations développer en matière d'insertion, de cadre de vie, de santé, d'accès aux droits,... pour que le passage concret à la vie d'adulte soit mieux soutenu ?

La problématique de la sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance est fondamentale car elle réinterroge la finalité même de la politique de protection de l'enfance. Ces Assises tâcheront d'apporter des réponses concrètes aux défis à relever à partir de nombreux témoignages et expériences de sortants de l'ASE, de professionnels de terrain et de divers spécialistes de ces questions, ainsi qu'à travers l'interpellation des décideurs concernés.

Cette édition 2022, dite “Format court” (voir page 8) se déroulera dans un format plus concentré qu'habituellement (1 journée + 1 soirée) mais toujours avec le même souci d'aider les acteurs professionnels et les personnes concernées à relever les défis respectifs qu'ils rencontrent.

ORGANISÉES PAR L'ACTION SOCIALE

(EDITION - FORMATION - EVENEMENTS)



EN COLLABORATION ÉTROITE AVEC



ET LES MEMBRES
DU COMITÉ DE PILOTAGE DES ASSISES



AVEC LE SOUTIEN DE



Les Assises Nationales de la Protection de l'Enfance sont reconnues au titre de la formation continue des magistrats professionnels

9 h00

OUVERTURE DES PORTES
Accueil café

10h00

DÉBUT DES TRAVAUX : MOT D'ACCUEIL - PRESENTATION DU PROGRAMME
Karine Senghor, directrice de L'Action Sociale, organisatrice de l'événement et Didier Lesueur, délégué général de l'Odas.

10h00

11h15

SÉQUENCE 1

MAJEUR.E : QUELLE PEUR ? SUR QUOI SE FONDE-T-ELLE ?

Que recouvre cette peur partagée par une grande partie des jeunes accompagnés en protection de l'enfance à l'approche de l'âge de la majorité et/ou à la fin du contrat jeune majeur ? Qui sont les plus concernés par ces craintes, et qui sont ceux qui voient cet âge arriver avec soulagement ? Quelle est la réalité des sujets d'inquiétudes ? Que sait-on du devenir des jeunes accompagnés en protection de l'enfance à l'âge adulte, au sortir du dispositif et dans la durée ? Quels sont les principaux obstacles rencontrés à la sortie du dispositif et notamment les exigences qui leur sont imposées contrairement à la plupart des autres jeunes de cet âge ?

① Des jeunes vulnérables face à des exigences peu ordinaires

- ✓ **Philippe Gestin**, sociologue, auteur de "18 ans et bientôt à la rue, plaidoyer pour les jeunes de l'ASE" (Eres, 2022).

② Enquête auprès des personnes concernées et témoignages

> **Présentation des résultats d'une enquête réalisée par l'Odas et l'Action Sociale auprès de jeunes encore mineurs ou majeurs accompagnés par l'ASE ou de personnes ayant quitté récemment le dispositif sur les questions de leur sortie du dispositif et de leur entrée dans l'âge adulte.**
Réalisée et diffusée en coopération avec les réseaux Adepape et Repairs.

> **Eclairages sur les points saillants de l'enquête par des personnes concernées :**

- ✓ **Brian**
- ✓ **Medina***, bénévole à Repairs!44
- ✓ **Pharel***, bénévole à Repairs!64
- ✓ **Schaïne Chougrani**, bénévole à l'Adepape 13

③ Etat des connaissances sur le devenir des jeunes accompagnés en protection de l'enfance en France et comparaison internationale

- ✓ **Flore Capelier**, directrice de l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE).

COMMENT MIEUX SÉCURISER LA SORTIE DU DISPOSITIF... DÈS L'ENTRÉE ?

En quoi, dès l'entrée en protection de l'enfance, la question de la stabilité et de la pérennité des liens d'attachement doit être travaillée prioritairement en vue notamment de sécuriser la sortie du dispositif ? Pourquoi et comment mieux accompagner le jeune dans sa scolarité, son projet professionnel ou son absence de projet, sa santé physique et mentale, sa vie sociale, l'accès à ses droits, pour lui donner toutes ses chances pour l'avenir ? Quel est le cadre juridique actuel et quelles perspectives peut ouvrir la nouvelle législation ? Quelles autres évolutions de dispositifs et coopérations nouvelles promouvoir pour réduire, lors du passage à l'âge adulte, les risques de ruptures, de souffrances et de galères pour des jeunes déjà en situation de vulnérabilité, et faire qu'ainsi l'accompagnement jusque-là proposé conserve tout son sens ? Les mineurs non accompagnés : entre approche universelle et besoins spécifiques, quel changement de regard ?

1 L'accompagnement vers l'autonomie : des liens avant tout

- ✓ **Pierrine Robin**, maître de conférences en Sciences de l'Education à l'Université Paris-Est Créteil, auteure de "L'enfant de personne. À l'épreuve du placement et de sa sortie" (Ed. Champ social, 2020), reprenant la Recherche par les pairs qu'elle a conduite.
- ✓ **Un.e clinicien.ne**, spécialiste de l'attachement.

2 L'accompagnement vers l'autonomie : des soutiens repensés

> **Rappel du cadre juridique applicable aux jeunes majeurs et débat autour des perspectives que pourraient ouvrir les nouvelles dispositions législatives et à quelles conditions.**

- ✓ **Michel Ménard**, président du Conseil départemental de Loire-Atlantique
- ✓ **Florence Dabin**, vice-présidente de l'Assemblée des Départements de France (ADF) en charge de l'Enfance, présidente du Conseil départemental de Maine-et-Loire, présidente du Groupement d'intérêt public de l'enfance en danger.
- ✓ **Hervé Laud**, directeur prospective et plaidoyer chez SOS Villages d'Enfants, membre fondateur du collectif Cause majeur !

> **Mineurs non accompagnés : état des lieux et défis spécifiques à relever en termes d'accès aux droits, d'approche éducative, interculturelle, et de prospective.**

- ✓ **Olivier Peyroux**, sociologue et cofondateur de l'association Trajectoires, spécialisée dans la prise en compte des populations migrantes.
- ✓ **Fatima Touhami**, docteure en psychologie, psychologue clinicienne à la Maison de Solenn-Maison des adolescents de Cochin (AP-HP).



SÉQUENCE 3 : LA FABRIQUE DES ACTEURS

14h15

QUELS ANTIDOTES À LA PEUR DES JEUNES MAJEURS ?

17h30

5 ATELIERS AU CHOIX

Bien conscients du besoin pour les participants aux Assises de venir, certes, pour découvrir des initiatives inspirantes mais aussi pour partager leurs questionnements, leurs difficultés dans leurs propres pratiques et initiatives, les organisateurs ont décidé de revisiter la formule des ateliers.

- A** Ainsi pour chaque atelier : un **Antidote** (enjeu identifié comme primordial pour les jeunes sortants ou futurs sortants de l'ASE)
- Q** a été choisi, **une Question liée** à cet enjeu est posée. Et pour y apporter des **Réponses** : c'est **l'expression des participants**
- R** (présents et à distance) durant l'atelier qui est prioritairement recherchée.

Deux expériences seulement seront présentées complétées parfois d'un petit film permettant d'enclencher les échanges. Le reste du temps : **place à l'expression** des participants sur la thématique de l'atelier (questions, témoignages, points de tensions...) avec des grands témoins et leurs collègues.

ATELIER 1

A NE PAS SE SENTIR ABANDONNÉ

Q Comment pouvoir compter sur des attaches solides ?

R Présentation de 2 expériences visant (selon les cas) à préserver, consolider ou construire pour le mineur accompagné des affiliations ou liens d'attachement solides et stables durant son parcours qui constitueront des repères et un soutien déterminants au moment du passage à la vie d'adulte et après. Puis parole au public.

ATELIER 2

A NE PAS ÊTRE ISOLÉ

Q Comment pouvoir s'appuyer sur un réseau de sociabilité aidant ?

R Présentation de 2 expériences visant à faciliter au cours du parcours, les relations sociales, amicales, le parrainage, et la création de réseaux de sociabilité au moment de la majorité (cercles de jeunesse-Conférence Jeune majeur par ex). Puis parole au public.

ATELIER 3

A POURSUIVRE UN PROJET QUE J'AI CHOISI

Q Comment mieux être soutenu dans la durée ?

R Présentation de 2 expériences visant à faciliter la scolarité et les études des jeunes, puis leur insertion professionnelle (y compris en appréhendant les difficultés, les erreurs ou même les échecs comme des éléments banals d'un parcours d'études), et réduisant l'injonction au projet. Puis parole au public.

ATELIER 4

A VIVRE DANS DES CONDITIONS PROPICES À MON INSERTION

Q Comment mieux sécuriser mon cadre de vie dans ses diverses dimensions (logement, budget, santé...)?

R Présentation de 2 expériences visant à faciliter d'une part l'hébergement des jeunes dans des conditions de vie convenables et permettant d'autre part de veiller à leur santé physique et mentale malgré le plus souvent de faibles points d'ancrage dans leur début de vie d'adulte, deux conditions indispensables à une insertion réussie. Puis parole au public.

ATELIER 5

A FAIRE DE MOI UN CITOYEN COMME LES AUTRES

Q Comment me permettre d'être mieux entendu, davantage respecté dans mes droits ?

R Présentation d'une expérience d'accompagnement à l'accès aux droits et à la citoyenneté, visant à une insertion durable lorsque l'on vient d'ailleurs (ex MNA) et d'une démarche plus globale visant à développer la participation et leur pouvoir d'agir des jeunes, quel que soit leur parcours, dans tous les espaces de leur vie et de la vie de la cité.

17h30

Le Cocktail convivial des Assises

Temps d'échange et de partage informel et convivial entre les participants, intervenants et partenaires des Assises.

18h00

Fin des Assises officielles (et de la présence obligatoire, au regard de l'inscription).

Les participants qui le souhaitent, et le peuvent, sont invités à poursuivre les échanges et le partage de connaissances lors du Off des Assises avec une soirée Ciné-débat exceptionnelle, gratuite ouverte à tous les inscrits en présentiel sans conditions si ce n'est de le signaler lors de l'inscription, et aux inscrits en distanciel sous conditions (voir ci-dessous*).

18h15

SOIRÉE CINÉ-DEBAT EXCEPTIONNELLE



18h30

UN AUTRE REGARD SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE, LOIN DES CLICHÉS

1 Projection réservée aux Assises du film "Placés" de Nessim Chikhaoui (2022)

> Les organisateurs proposent sur le site de la Cité des Congrès une projection exceptionnelle réservée aux participants des Assises du film "Placés" sorti en salle en janvier 2022. Un "feel good movie", solaire, drôle, touchant, qui, sans masquer les difficultés de cet univers donne un autre regard sur les jeunes confiés, loin des clichés répandus dans l'opinion publique, et sur la grandeur du métier d'éducateur, de plus en plus oubliée. Un moment de joie et de détente qui contribue aussi pleinement à la réflexion.



20h20

2 Soirée débat en présence de :

- ✓ **Nessim Chikhaoui**, scénariste et réalisateur du film, ancien éducateur.
- ✓ **Matthieu Tarot**, Sté Albertine Productions, producteur du film, et de nombreux autres succès du cinéma français (Volontaire, Un homme pressé, Problemos, L'hermine...).
- ✓ **Lucie Charles Alfred**, comédienne interprétant Emma dans le film.
- ✓ **Oumou Niang-Fouquet**, adjointe au Maire du Havre, chargée de l'Education et de la jeunesse, ayant connu un parcours en protection de l'enfance.
- ✓ **Dr Anne Raynaud**, psychiatre spécialiste de la théorie de l'attachement, fondatrice des Instituts de la parentalité.

> **Le public pose ses questions à l'équipe du film.**

21H30
FIN DU OFF
DES ASSISES

* Participants en distanciel : Pour des raisons compréhensibles de protection contre le piratage et de respect du droit des auteurs, producteurs et distributeurs, il ne nous est pas permis de retransmettre la séance de projection du film dans notre plateforme digitale. C'est pourquoi si les inscrits en distanciel pourront assister au débat à partir de 20h20 en live sur notre plateforme, ils devront visionner le film par leur propres moyens, à l'avance ou en même temps que la projection sur place, en ayant recours à la location du film en VOD sur leurs plateformes ou box habituelles.

* Intervenant(e) présent(e) en attente de confirmation

ATELIER 1

NE PAS SE SENTIR ABANDONNÉ

Comment pouvoir compter sur des attaches solides ?

Présentation de 2 démarches visant à préserver, consolider ou construire pour le mineur accompagné des affiliations ou liens d'attachement solides et stables durant son parcours qui constitueront des repères et un soutien déterminants au moment du passage à la vie d'adulte et après.
Puis parole au public.

■ INITIATIVES ET DÉMARCHES PRÉSENTÉES

EXPÉRIENCE 1 :

► **Passage à l'âge adulte et maintien des liens, en Mecs ça se travaille aussi** : l'exemple de La Villa Préaut à Villiers-sur-Marne qui accueille des adolescentes et les accompagne sur le long terme afin de répondre à l'impérieuse nécessité d'assurer la permanence du lien.

🗨️ **Nadia Benmimoun et Mathieu Rollet**, respectivement directrice et directeur adjoint de la Villa Préaut (association Jean Cotxet) .

EXPÉRIENCE 2 :

► **Stop à la culture de la rupture et de l'invisibilité des liens construits avec les parents sociaux** (éducateurs, famille d'accueil, famille élargie, autres soutiens de l'enfant) : pourquoi et comment mieux reconnaître et pérenniser la place de ces figures d'attachement dans la vie du jeune ?

🗨️ **Contribution illustrée d'exemples nationaux et internationaux de Philippe Fabry**, consultant, formateur, spécialiste de ces questions.

■ ÉQUIPE D'ANIMATION DU DÉBAT AVEC LE PUBLIC

Modératrice : **Catherine Claveau-Milanetto**, formatrice, spécialiste de la protection de l'enfance et de l'évaluation médico-sociale.

Grands témoins : ils sont présents en complément des intervenants pour répondre au public.

🗨️ **Muriel Crebassa**, vice-présidente du Tribunal judiciaire de Paris, présidente de la chambre du conseil, et responsable de la section "Délégations d'autorité parentale".

🗨️ **Anne Raynaud**, psychiatre, spécialiste de l'attachement, présidente de la Fédération des praticiens de la parentalité.

🗨️ **Camille**, personne concernée, bénévole de Repairs!75.

🗨️ **Manon Houarner**, personne concernée, bénévole de l'Adepape 13.



PLATEFORME DIGITALE :

>> Résultats de l'enquête de l'Odas sur l'accueil par les Tiers digne de confiance.

ATELIER 2

NE PAS ÊTRE ISOLÉ

Comment pouvoir s'appuyer sur un réseau de sociabilité aidant ?

Présentation de 2 démarches visant à faciliter au cours du parcours, les relations sociales, amicales, le parrainage, et la création de réseaux de sociabilité durables pour avancer vers un avenir plus sécurisant au moment de la majorité.

Puis parole au public.

INITIATIVES ET DÉMARCHES PRÉSENTÉES

EXPÉRIENCE 1 :

► **Miser sur les liens de parrainage : les conditions de la réussite.**

🗨 **Témoignages de Dorian et de Marie Luce - représentant les filleuls et les parrains marraines** - qui appuieront leur récit sur leur histoire personnelle ainsi que sur la diversité des expériences réunies à l'Unapp.

EXPÉRIENCE 2 :

► **Mobiliser les ressources de l'entourage avec les Conférences du groupe familial** une illustration avec le travail de l'association Retis avec la Sauvegarde du Finistère qui s'appuie sur ces conférences pour faciliter le passage à la vie d'adulte de jeunes en situations complexes.

🗨 **Mohamed L'Houssni**, directeur de A.Retis, spécialiste des conférences familiales

🗨 **Sophie Rochard**, responsable de service, coordinatrice de Conférence familiale à l'ADSEA du Finistère.

CAPSULE VIDEO :

Les pieds dans le plat : comment de nouveaux repères et un réseau de sociabilité solide se crée avec les pairs (Repairs! 44).

ÉQUIPE D'ANIMATION DU DÉBAT AVEC LE PUBLIC

Modérateur : Thierry Arnoux, formateur, coordonnateur pédagogique de l'École de la Protection de l'Enfance.

Grands témoins: ils sont présents en complément des intervenants pour répondre au public.

🗨 **Lucas**, personne concernée, bénévole de Repairs!

🗨 **Lucrece Pere**, personne concernée, bénévole Uradepape Paca.



PLATEFORME DIGITALE (documents très brièvement présentés en introduction et à retrouver sur la plateforme digitale des Assises réservée aux inscrits) :

>> **Créations Omnivores** : l'accompagnement des jeunes relevant de la PJJ et de l'ASE dans la réalisation de CV vidéos.

POURSUIVRE UN PROJET QUE J'AI CHOISI

Comment être mieux soutenu dans la durée ?

Présentation de 2 démarches visant à faciliter la scolarité et les études des jeunes, puis leur insertion professionnelle (y compris en appréhendant les difficultés, les erreurs ou échecs comme des éléments banals d'un parcours d'études), et réduisant l'injonction au projet.

Puis parole au public.

INITIATIVES ET DÉMARCHES PRÉSENTÉES

EXPOSÉ INTRODUCTIF :

🗨️ **Erica Dorla**, psychologue clinicienne, docteure en Sciences de l'Éducation (CREF), auteure de la thèse "Approche diachronique des parcours scolaires des enfants accueillis en protection de l'enfance. Une succession de difficultés à surmonter" (2021).

EXPÉRIENCE 1 : Prendre en mains les difficultés scolaires en Mecs : le choix d'un soutien renforcé et continu avec un chargé d'insertion dédié aux jeunes accueillis dans une des Mecs de l'association Réalise.

🗨️ **Stéphanie Kosmala-Visine**, directrice de la Mecs Pôle Nancy Couronne, et **Gilles Heimroth**, chargé d'insertion à l'association Réalise.

EXPÉRIENCE 2 : Neet, invisibles, jeunes sans projet, souhaitant rompre avec l'ASE ... : la plateforme Neet et les autres initiatives pour "Aller vers" de la Sauvegarde 47.

🗨️ **Nicolas Ambal**, directeur des services Prévention Spécialisée/NEET, Prévention numérique, Mobilité, Pôle Enfance et Famille de la Sauvegarde.

ÉQUIPE D'ANIMATION DU DÉBAT AVEC LE PUBLIC

Modératrice : Marie-Pierre Mackiewicz, chercheuse à l'Université Paris-Est Créteil, LIRTES..

Grands témoins: ils sont présents en complément des intervenants pour répondre au public.

🗨️ **Nicolas Baron**, directeur de la Prévention et de la Protection de l'Enfant et de la Famille du Département d'Inde-et-Loire.

🗨️ **Marie-Laure Boltot**, personne concernée, éducatrice spécialisée de formation travaillant en collectivité départementale.

🗨️ **Gerald Mekoui**, Adepape 47, secrétaire général de la Fédération Nationale des Adepape.



PLATEFORME DIGITALE

CAPSULE VIDEO : Le Parrainage professionnel proposé par la Fondation Agir contre l'Exclusion (FACE), le Comité du Bassin Sud 94 dans le Val-de-Marne, la Direction de l'emploi du Département du Val-de-Marne et la chambre des métiers du département.

>> Les fiches élaborées par l'Uradepape Grande Est et PACA à destination de l'éducation nationale, sur la protection de l'enfance dans le cadre du Plan lutte contre la pauvreté.

>> **Dispositif SESAME** (vers l'emploi dans le sport et l'animation pour les métiers de l'encadrement) initié par le comité interministériel à l'égalité et la citoyenneté (CIEC) ouvrant des perspectives dans des domaines attractifs pour les jeunes, à l'occasion d'un événement unique : les JO de 2024.

VIVRE DANS DES CONDITIONS PROPICES À MON INSERTION

Comment mieux sécuriser mon cadre de vie dans ses diverses dimensions ?

(logement, budget, santé...)

Présentation de 2 démarches visant à faciliter d'une part l'hébergement des jeunes dans des conditions de vie convenables et permettant d'autre part de veiller à leur santé physique et mentale malgré le plus souvent de faibles points d'ancrage dans leur début de vie d'adulte, deux conditions indispensables à une insertion réussie.

Puis parole au public.

INITIATIVES ET DÉMARCHES PRÉSENTÉES

EXPÉRIENCE 1 : Ajile : de l'habitat pour jeunes sortant de l'ASE, inséré dans la vie locale, proposant un accompagnement multidimensionnel (gestion de budget, santé y compris psychique) pour offrir un cadre de vie sécurisant et stable favorisant l'insertion professionnelle des jeunes majeurs (UDAF 44, CD44, Ville de Bouguenais, CH Daumezon).

👉 **Nathalie Payelle et Nathalie Moreau**, respectivement directrice générale et coordinatrice insertion sociale et professionnelle de l'UDAF 44 .

EXPÉRIENCE 2 : La Maison Claire Morandat de SOS Villages d'Enfants : un établissement dédié aux jeunes majeurs proposant une gradation de l'accompagnement des jeunes dans la perspective d'un transfert progressif de responsabilités.

👉 **Olivier Dricot**, directeur de la MCM.

ÉQUIPE D'ANIMATION DU DÉBAT AVEC LE PUBLIC

Modératrice : Estelle Camus, chargée d'étude autonomie à l'Observatoire national De l'Action Sociale (ODAS).

Grands témoins : ils sont présents en complément des intervenants pour répondre au public.

👉 **Christine Ferron**, déléguée générale de la Fédération nationale d'éducation et de promotion de la santé.

👉 **Nathalie Mouret**, éducatrice spécialisée chargée de l'accompagnement des 18-25 ans à l'Adepape 31.

👉 **Hélène Bui**, personne concernée, bénévole de l'Uradepape Grand Est.



PLATEFORME DIGITALE

CAPSULE VIDÉO : Le dispositif de Tremplin santé (Loire-Atlantique) qui offre 10 places à des jeunes majeurs et MNA en situation de grande fragilité psychique et/ou physique*.

>> Les dispositifs CPAM - ASE à Paris, en Vendée avec Médecins du Monde, et ailleurs destinés à mettre en place des parcours de santé globaux pour les jeunes et notamment les MNA.

>> La démarche de promotion de la santé de la DPJJ avec la FNES.

FAIRE DE MOI UN CITOYEN COMME LES AUTRES

Comment me permettre d'être mieux entendu, davantage respecté dans mes droits ?

Présentation d'une démarche d'accompagnement à l'accès aux droits et à la citoyenneté, visant à une insertion durable lorsque l'on vient d'ailleurs (ex MNA) et d'une initiative plus globale visant à développer la participation et leur pouvoir d'agir des jeunes, quel que soit leur parcours, dans tous les espaces de leur vie et de la vie de la cité.

INITIATIVES ET DÉMARCHES PRÉSENTÉES

EXPÉRIENCE I : “Des marches majeur(e)s” : un jeu de plateau et d'équipe construit autour des questions préoccupant les jeunes arrivant à majorité notamment concernant leurs différentes démarches : un outil pédagogique créé par la direction territoriale de la PJJ des Savoies.

🗨 **Nadine Chapeau**, Conseillère technique en promotion de la santé à la DTPJJ Les Savoies.

EXPÉRIENCE II : #DemarrestastoryBTP : le CFA Bâtiment de Blois favorise le développement des savoirs des MNA pour entrer en apprentissage mais accompagne aussi ces jeunes dans les démarches administratives notamment permettant leur insertion durable.

🗨 **Elodie Cadiou-Péribois**, médiatrice / référente du parcours 4, BTP CFA Centre Val-de-Loire.

🗨 **Nathalie Raimbeault**, coordonnatrice de l'équipe dédiée à l'accompagnement des MNA et des jeunes majeurs au Conseil départemental de Loir-et-Cher.

ÉQUIPE D'ANIMATION DU DÉBAT AVEC LE PUBLIC

Modérateur :

Bertrand Simonin, chef de projet Citoyenneté au Département du Val-de-Marne..

Grands témoins: ils sont présents en support des intervenants pour répondre au public.

🗨 **Philippe Gestin**, sociologue et par ailleurs directeur du Foyer éducatif Les Agues (Le Havre) très axé sur la participation des jeunes.

🗨 **Mathieu Quinette**, coordonnateur du programme “Mineurs non accompagnés” chez Médecins du Monde.

🗨 **Moussa Doucoure et Mohamed Soumah**, personnes concernées accompagnées par le Dispositif d'Accueil des Mineurs Isolés Etrangers de Réalise (Damier), association Réalise.



PLATEFORME DIGITALE :

>> Le guide d'évaluation à l'autonomie des jeunes sortants des dispositifs de prise en charge, multi-partenarial (conseils départementaux, associations, Direction générale de la cohésion sociale...) mis en place en 2021 par le Préfet d'Ile de France dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en Ile de France en s'appuyant sur les jeunes eux-mêmes.

>> Les différents guides, newsletter, communications sur les réseaux réalisés par les Adepape ou associations Repairs.

LE COMITÉ DE PILOTAGE DES ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les 15^{es} Assises nationales de la protection de l'enfance sont organisées par l'Action Sociale (société d'édition, de formation et d'événementiel), en collaboration étroite avec l'Odas et les membres du Comité de pilotage des Assises.

Le comité de pilotage

- l'Assemblée des départements de France (**ADF**)
- l'Association des conseillers techniques de service social de l'Éducation nationale (**Actessen**)
- l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (**AFMJF**)
- l'Association nationale des assistants de service social (**Anas**)
- l'Association nationale des cadres de l'action sociale des conseils généraux (**Ancasd**)
- l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et des métropoles (**Andass**)
- le **CNFPT**, Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (**CNLAPS**)
- le Conseil départemental de Loire-Atlantique (**CD44**)
- la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (**Cnape**)
- la **Croix-Rouge française**
- le **Défenseur des Droits**
- l'Association Nationale d'Interventions Sociales en Commissariat et Gendarmerie (**ANISCG**)
- la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (**Fehap**)
- la Fédération Nationale des Adepape (**Fnadepape**)
- la Ligue de l'enseignement
- le Ministère des Affaires sociales et de la santé (**DGCS**)
- le Ministère de la Justice (**DPJJ**)
- le Ministère de l'Éducation nationale (**DGESCO**)
- **Nexem**, organisation professionnelle des employeurs

associatifs et des organismes privés non lucratifs du champ médico-social, social et sanitaire.

- l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (**ONPE**)
- l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (**Ones**)
- **Repairs ! 75, 94, 44, 08...**
- **SOS Villages d'enfants**
- le Syndicat national des médecins de PMI (**SNMPMI**)
- l'Union nationale des associations familiales (**Unaf**)
- l'Union nationale des acteurs de parrainage de proximité (**Unapp**)
- l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (**Uniopss**)

Les autres soutiens

- l'Agence des bonnes pratiques et initiatives locales (**Apriles**)
- l'Association **A. Retis**
- l'École de la Protection de l'Enfance
- l'ENPJJ
- **Edile - Formation des élus**
- Le réseau national de l'Economie Sociale et Solidaire (**RENESS**)



les 15^{es} Assises sont reconnues au titre de la formation continue des magistrats professionnels

PARTENAIRES MEDIAS :

- Le Journal des Acteurs Sociaux (**JAS**)
- Le Bulletin de la Protection de l'Enfance (**BPE**)

LES NOUVELLES FORMULES DES ASSISES

Format court / Format long - Récurrence du lieu - Présentiel / Distanciel

On vous explique tout

Format court / Format long : c'est-à-dire ?

Les Assises revêtiront désormais deux formats en alternance une année sur l'autre.



Les années paires, comme 2022, elles seront organisées sur une journée et une soirée au lieu de la traditionnelle journée et demie. Baptisées "Format court", car concentrées sur 24 heures, elles sont en réalité de même durée que la formule traditionnelle si vous participez à la soirée (ou y assistez ultérieurement en replay). Et n'ayez crainte la qualité du contenu, des intervenants et des initiatives proposés lors de la journée sera préservée et la thématique plus ciblée : cette année les jeunes majeurs et la sortie du dispositif.

La soirée débat, grande nouveauté de cette formule, a pour sa part vocation à poursuivre la réflexion, le partage de connaissances sur les sujets qui animent votre quotidien professionnel en faisant un pas de côté avec des intervenants d'un autre univers que celui de la protection de l'enfance.



Les années impaires, comme 2023, elles seront organisées sur deux journées pleines au lieu de la traditionnelle journée et demie. Elles seront donc plus longues qu'elles ne l'ont jamais été et porteront sur une thématique plus transversale. En 2023 : les 1000 premiers jours de l'enfant.

Pourquoi ce choix d'une formule alternée ? Pour pouvoir continuer à proposer des Assises chaque année car nous savons que c'est un rendez-vous important de rencontre, de partage, de respiration pour notre public, tout en permettant à notre équipe de composer un peu plus sereinement avec les incertitudes récurrentes, les complexités multiples, les risques importants auxquels elle est confrontée dans la période actuelle si singulière.

À Nantes, à nouveau ?

Oui. Pourquoi ? Même si nous avons conscience que notre public apprécierait que les Assises continuent d'être organisées aux quatre coins de France, pour les mêmes raisons de complexité du contexte, notre équipe ne peut pas se lancer dans la recherche et la découverte d'un nouveau lieu, de nouveaux prestataires, de nouveaux partenaires locaux, qui sont des démarches exigeantes avec un fort potentiel d'inconnues. Pour le moment, nous avons choisi de pérenniser notre présence à la Cité des Congrès de Nantes qui répond très bien à nos exigences logistiques et techniques. À terme, nous envisageons de reprendre, au moins pour les format courts (années paires) notre tour de France.

Nous avons conscience des questionnements, voire des déceptions, que ces choix de formats et de lieu, peuvent susciter auprès de certains d'entre vous, mais croyez bien qu'ils nous sont dictés par le seul souci de pouvoir continuer à vous proposer des Assises chaque année, de qualité, tout en composant avec un contexte dans lequel anticiper, ce qui est impératif dans l'événementiel, n'a jamais été aussi périlleux. On vous attend nombreux, vous serez heureux.

Présentiel ou distanciel ? ... c'est comme vous voulez

En 2021, nous avons innové avec la mise en place d'une plateforme digitale des Assises qui a permis au public d'assister au choix en présentiel ou en distanciel aux Assises.

Cette formule hybride a été plébiscitée pour sa souplesse et son efficacité. Non seulement elle a permis aux territoires les plus éloignés et aux professionnels ne pouvant se déplacer, de participer à l'événement, mais en plus la qualité technique et fonctionnelle de la plateforme a été très appréciée des participants à distance. C'est pourquoi nous la reconduisons, en l'améliorant avec la correction des rares bugs que nous avons rencontré (notamment sur la partie Rendez-vous).

L'accès à la plateforme digitale des Assises (© Imagina)

La plateforme digitale des Assises est hébergée dans une application nommée Imagina accessible par internet sur votre ordinateur ou téléchargeable sur votre smartphone (IOS ou Android).

L'accès à la plateforme est réservée aux inscrits aux Assises par année d'édition*, qu'ils soient inscrits en distanciel ou en présentiel. Elle n'est ouverte que quelques jours avant le déroulement de l'événement pour se familiariser avec ses fonctionnalités, pendant l'événement pour le suivre en live si on est à distance, et après pour retrouver les vidéos en replay et l'ensemble des documents en lien avec les Assises qui y sont proposés.

Chaque inscrit recevra par mail des indications détaillées pour y accéder individuellement avec un mot de passe personnel.



Les fonctionnalités de la plateforme digitale des Assises

Si vous êtes à distance, elle vous permettra :

- >> **d'assister en LIVE** à l'événement : séances plénières et ateliers.
- >> **de poser des questions** aux intervenants en ateliers et en séance plénière.



Et que vous soyez à distance ou présents dans la salle à Nantes (smartphone en mains), elle vous permettra :

- >> **de répondre à des sondages en direct** sur les thématiques débattues.
- >> **d'accéder à beaucoup de contenu complémentaire vidéo ou PDF** proposés par les intervenants et nos partenaires en lien avec les débats, pendant l'événement et 10 mois après sa tenue. Ces contenus sont accessibles de manière très intuitive car classés par ateliers et par partenaires.
- >> **d'accéder au replay des séances plénières et de tous les ateliers durant 9 mois après l'événement.** Très pratique pour réécouter tel ou tel passage et surtout pour assister aux ateliers que vous n'aurez pas suivis sur le moment.
- >> **de développer votre réseau**, en demandant via notre plateforme au moment des Assises, des rendez-vous en visio ou en présence physique selon votre inscription avec les partenaires, certains intervenants ou avec d'autres participants.

* Si vous étiez inscrits en 2021 vous n'y aurez pas accès en 2022. Il faut être inscrit pour l'édition 2022.

DETAIL DES DEUX FORMULES DE PARTICIPATION POSSIBLES

1 – LA PARTICIPATION EN PRESENTIEL

- ▶ Le participant qui choisit cette formule assiste à l'intégralité des Assises officielles en présentiel : séances plénières, et ateliers de 10h00 à 17h30. La soirée-débat qui constitue le Off des Assises est gratuite et facultative mais recommandée car elle s'inscrit dans le prolongement de la journée.
- ▶ Lors de son inscription il doit choisir 1 atelier sur les 5 proposés pour y assister. Il pourra par la suite visionner en replay les autres ateliers auxquels il n'a pas participé sur la plateforme digitale des Assises (sur l'application Imagina). Ses codes d'accès à la plateforme plateforme lui seront communiqués dans la quinzaine précédent les Assises.
- ▶ Lors de l'accueil à la Cité des Congrès l'organisation prendra toutes les mesures de précaution sanitaire requises par les autorités : files d'attente organisées, gel hydro-alcoolique à disposition, distanciation physique en salles.
- ▶ Un déjeuner sous forme de lunch box est compris dans l'inscription et lui sera remis pour la pause déjeuner.
- ▶ Participation à la soirée-débat : même si celle-ci est facultative et gratuite, elle doit être mentionnée lors de l'inscription pour permettre aux organisateurs de prévoir la logistique au regard du nombre exact de participants.

Rappel des horaires – Participation en présentiel

Assises officielles et obligatoires dans le cadre de l'inscription

Vendredi 17 juin matin – Séance plénière : 10h00 - 13h00

Déjeuner sur place : 13h00-14h15

Vendredi 17 juin après-midi – Ateliers : 14h15 - 17h30

Cocktail convivial : 17h30 - 18h15

Le Off des Assises : Soirée-débat facultative et gratuite (inscription néanmoins obligatoire)

Vendredi 17 juin soirée – ciné-débat : 18h30 - 21h00

(Projection du film entre 18h30 et 20h20 puis débat)

2 – LA PARTICIPATION EN DISTANCIEL

- ▶ Le participant qui choisit cette formule assiste à l'intégralité des Assises officielles en live sur la plateforme des Assises dédiée au digital (application Imagina) accessible en se connectant grâce à un identifiant et mot de passe strictement personnels qui lui seront communiqués dans la quinzaine précédent les Assises. Il pourra également assister à la soirée-débat en live et poser des questions MAIS pour visionner le film "Placés" il devra le louer par ses propres moyens en VOD*.
- ▶ Les horaires sont donc les mêmes que pour le participant en présentiel (voir supra).
- ▶ Lors de son inscription, il n'est pas obligé de choisir un atelier en particulier puisque la plateforme digitale lui permet de suivre en streaming (live) indifféremment l'un des cinq ateliers et même passer de l'un à l'autre s'il veut pouvoir découvrir des expériences proposées dans des ateliers différents. Il pourra aussi les visionner par la suite et pendant 9 mois en replay.
- ▶ En ateliers, et en séance plénière, il pourra poser des questions écrites grâce à la plateforme et répondre à des sondages ou nuages de mots.

* Participants à la Soirée en distanciel : pour des raisons compréhensibles de protection contre le piratage et de respect du droit des auteurs, producteurs et distributeurs, il ne nous est pas permis de retransmettre la séance de projection du film dans notre plateforme digitale. C'est pourquoi si les inscrits en distanciel pourront assister au débat à partir de 20h20 en live sur notre plateforme, ils devront visionner le film par leur propres moyens, à l'avance ou en même temps que la projection sur place, en ayant recours à la location du film en VOD sur leurs plateformes ou box habituelles.

CONDITIONS D'INSCRIPTION - CGV

À lire impérativement par le participant et la personne chargée de l'inscription

I-INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET RIB

L'organisateur des Assises est la SARL L'Action Sociale.

Siège social : 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris.

Capital social : 91 469,41 euros

Numéro Siret : 420 743 346 000 25 RCS Paris

Code APE : 5 814 Z

N° TVA intracommunautaire : FR 90 420 743 346

Numéro d'agrément formation : 11753620475

Certificat Qualiopi : B02607 du 29/11/21

L'Action Sociale est un organisme de formation certifié Qualiopi et référencé Datadock



Relevé d'identité bancaire :

	Relevé d'Identité Bancaire / IBAN				
	L ACTION SOCIALE				
	13 BOULEVARD SAINT MICHEL 75005 PARIS				
IBAN ⁽¹⁾ :	FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348				
BIC ⁽²⁾ :	BNPA FR PP XXX				
RIB ⁽³⁾ :	Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
	30004	02790	00010099563	48	BNPPARB PARIS ST ANDRE (01841)
⁽¹⁾ International Bank Account Number		⁽²⁾ Bank Identifier Code		⁽³⁾ Relevé d'Identité Bancaire	

II - MONTANT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Tarif unitaire : **340 euros nets*par inscription en présentiel comme en distanciel**

Tarif réduit à partir de 5 inscriptions : **310 euros nets par inscription en présentiel comme en distanciel**

* Exonération de la TVA selon l'Article 261-4-4 a du Code général des impôts.

► Pourquoi un tarif unique pour 2 formules différentes ?

Dans le contexte incertain que nous traversons, et afin de faciliter sans tracas administratif de part et d'autre le basculement d'une formule de participation à une autre nous proposons un tarif identique quelle que soit la formule (participation en présentiel ou en distanciel). En outre ce tarif unique reflète dans un cas comme dans l'autre des surcoûts spécifiques comparables (surcoûts logistiques pour le présentiel (liés aux mesures d'hygiène et repas) et surcoûts techniques pour le distanciel (plateforme à distance spécifique et dispositifs vidéos dédiés).

► L'Action Sociale, entité juridique est agréé organisme de Formation - N° 11753620475 , certifié Qualiopi et référencé Datadock. Les Assises sont inscrites dans son offre de formation professionnelle continue et sont donc éligible à la prise en charge éventuelle par les OPCO (consultez votre OPCO).

III - PROCESSUS D'INSCRIPTION



IMPORTANT

Les difficultés inhérentes à la situation actuelle pour les organisateurs de formation et d'événements conjuguées au caractère particulièrement chronophage des procédures liées à Chorus Pro ou par certains OPCO, nous conduisent à renforcer nos exigences lors de la procédure d'inscription.

- ▶ **Aucune inscription incomplète ne pourra être prise en compte.**
- ▶ **Tout bulletin d'inscription devra être intégralement rempli (à défaut il ne pourra être pris en compte) et validé par la personne habilitée à engager le financement de cette formation (voir infra).**
- ▶ **N'oubliez pas de préciser la formule choisie distanciel ou présentiel. Pour le présentiel, veillez à ne pas oublier de préciser le numéro d'atelier et votre participation à la Soirée-débat.**

Le bulletin d'inscription doit être renvoyé de préférence par mail à : assises@lejas.com ou par courrier à : L'Action Sociale, 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris. Le bulletin doit être accompagné du règlement des frais de participation par chèque ou virement à l'ordre de l'Action Sociale (par mail fournir copie du chèque ou du virement), ou, pour les administrations, d'une lettre valant commande.

IV- INFORMATIONS DE PAIEMENT

▶ **Pour les collectivités publiques : les informations relatives à la facturation via Chorus Pro (service fait) doivent nous être communiquées autant que possible en même temps que les bulletins d'inscription** ou à défaut dans les jours suivants sans relance de notre part. À défaut de la bonne réception de ces informations les inscriptions ne pourront être confirmées.

▶ **Pour les organismes privés ou associatifs et inscriptions personnelles :** le bulletin d'inscription devra être accompagné d'une preuve de paiement (copie du virement ou du chèque adressé par voie postale).

▶ **En cas de prise en charge par votre OPCO** nous vous demandons de privilégier l'avance en notre faveur (c'est à dire le règlement par vos soins de l'inscription auprès de nous, et le remboursement de votre OPCO en votre direction).

À titre exceptionnel nous pouvons accepter le règlement direct par votre OPCO mais dans ce cas il faut le spécifier lors de l'inscription (voir ci-dessous) et veiller à ce que votre OPCO précise lors du paiement le numéro de facture car ce n'est pas toujours le cas, ce qui engendre pour nos services de grandes difficultés pour identifier les paiements et des aller-retours chronophages entre nos services respectifs. Par sécurité il faut aussi nous communiquer votre numéro d'adhérent à votre OPCO car c'est souvent ce numéro qui apparaît dans les virements pour vous identifier. Nous consulter.

CAS PARTICULIER - MAGISTRATS ET ELUS

▶ Les Assises nationales de la protection de l'Enfance sont reconnues au titre de la formation continue des magistrats professionnels. Pour les magistrats, la demande d'inscription doit être adressée directement à l'ENM, à la sous-direction de la Formation continue.

▶ La formation peut être prise en charge dans le cadre de notre partenariat avec Edile, organisme de formation des élus locaux agréé par décision du ministère de l'Intérieur du 24 juin 2014. Dans cette hypothèse votre bon de commande doit être libellé à l'attention d'Edile SAS : Saint-Martin de Fresnay, 14 170 L'Oudon, et adressé par mail au secrétariat des Assises : assises@lejas.com. Pour tout renseignement concernant l'inscription d'élus contactez-nous : 01 53 10 24 10

V - CHAQUE INSCRIPTION SERA CONFIRMÉE PAR MAIL AU SIGNATAIRE DE L'INSCRIPTION ET AU PARTICIPANT

À réception du bulletin d'inscription dûment rempli et du règlement (pour les associations et structures de droit privé) ou de la lettre de commande (pour les collectivités publiques) le participant et son service en charge de l'inscription recevront une confirmation d'inscription.

VI - CODES D'ACCÈS À LA PLATEFORME DIGITALE

► Dans la quinzaine précédant l'événement les participants en distanciel et en présentiel recevront leurs identifiants et codes strictement personnels d'accès à la plateforme digitale des Assises pour se connecter le jour de l'événement et après.

IMPORTANT : c'est un identifiant nominatif et un code personnel différent pour chaque personne qui seront adressés à chaque inscrit, donc valables pour une seule personne, attachés à un nom et valable sur une seule adresse IP. En cas de fraude les inscriptions de l'institution ne seront plus admises aux futures Assises de la protection de l'enfance et aux formations de l'École de la Protection de l'Enfance.

Le respect de ces règles est impératif car il en va de la pérennité des activités proposées par l'Action Sociale, société organisatrice des Assises, dans un contexte très complexe pour les organisateurs d'événements et de formation. Nous comptons sur votre compréhension et sur votre soutien.

VII - EN CE QUI CONCERNE LES ATELIERS

► **Pour l'inscription en présentiel :** choisissez 1 atelier sur les 5 proposés pour y assister. Par la suite vous pourrez visionner en replay pendant 9 mois les autres ateliers auxquels vous n'avez pas participé sur la plateforme des Assises dédiée au digital qui proposera d'ailleurs d'autres contenus mis à disposition.

► **Pour l'inscription en distanciel :** vous n'avez pas besoin de choisir d'ateliers. Vous pourrez visionner avec votre identifiant et code strictement personnels les ateliers de votre choix en streaming sur la plateforme digitale des Assises qui proposera d'ailleurs d'autres contenus mis à disposition.

VIII - À L'ISSUE DE L'ÉVÉNEMENT

► Les services en charge de l'inscription verront déposée sur Chorus Pro une facture à payer si ils appartiennent à une collectivité, ou recevront une facture acquittée dans les autres cas si les inscriptions ont bien été réglées. Les dits services recevront aussi que les attestations de présence (présentiel) ou certificats de réalisation (distanciel). Ceux-ci seront également adressés aux participants.

IX - CHANGEMENT DE FORMULES OU DEMANDES D'ANNULATIONS

ATTENTION : Aucun changement de formule ni aucune annulation ne sera prise par téléphone. Toutes demandes devront être faites par écrit par mail : assises@lejas.com

► Les participants pourront changer de formule de participation sans motif **jusqu'au 20 mai 2022 minuit** sous réserve des places encore disponibles. Nous consulter.

► **Au-delà du 20 mai 2022 minuit**, le changement de formule du présentiel vers le distanciel sera impossible, sauf s'il est imposé par l'organisateur ou les autorités publiques en raison de l'évolution de la situation sanitaire. Dans ce cas vous ne pourrez pas annuler votre inscription, au motif qu'elle ne vous convient pas, et les frais d'inscription resteront dus.

► **Quel que soit le motif, au-delà du 20 mai 2022 minuit**, l'annulation de l'inscription (y compris pour motif médical sauf extrême gravité) sera impossible et les frais d'inscription resteront dus puisque l'événement sera toujours disponible en replay à distance durant 9 mois sur la plateforme digitale des Assises.

► En cas d'impossibilité d'organiser les Assises pour cas de force majeure ou raisons sanitaires, même en distanciel (fermeture administrative, interdictions ou restrictions telles qu'elles empêchent même l'organisation en distanciel), les Assises seront reportées et les inscriptions enregistrées automatiquement reportées sur les nouvelles dates. Une fois communiquées ces nouvelles dates, les inscrits pourront confirmer ou non leurs inscriptions, ou modifier les participants.

1 PARTICIPANT : M. Mme (SVP écrire très lisiblement, notamment le nom et le mail en CAPITALES)

À remettre dès que possible à
votre service DRH-Formation
OU à la personne habilitée à
engager le financement de
cette formation.

Renvoyez ce bulletin
intégralement rempli
(à défaut l'inscription ne
pourra être prise en compte)
par mail à :

assises@lejas.com

Ou par courrier à :

L'Action Sociale - 13 boulevard
Saint-Michel, 75 005 Paris

Pour tout autre
renseignement :

L'Action Sociale

Tel : 01 53 10 24 10

L'inscription sera confirmée par
mail au service formation et au
participant, si celui-ci a
bien indiqué son e-mail.

Nom et prénom :

Organisme :

Service : Fonction :

Téléphone Portable :

Mail pro :

Mail perso en plus si vous pensez recevoir ainsi plus aisément nos infos :

Le partage de votre adresse mail perso nous assure de la bonne réception des infos liées à votre venue aux Assises ou à votre connexion à la plateforme digitale parfois bloquées par les pare-feu ou dirigées en spams. Celle-ci sera utilisée uniquement pour l'événement et aucune communication publicitaire.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AUX ASSISES :

MERCI DE BIEN PRÉCISER VOS CHOIX. A DEFAULT VOTRE INSCRIPTION NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.

EN PRÉSENTIEL (À LA CITE DES CONGRES DE NANTES)

Si présentiel : à quel atelier souhaitez-vous assister sur place ? Atelier N°.....

Les autres ateliers seront accessibles par la suite en replay avec vos identifiants à notre plateforme digitale.

VOUS PARTICIPEREZ À LA SOIRÉE CINÉ-DÉBAT

(gratuite mais inscription obligatoire - voir page 6)

OUI **NON**

EN DISTANCIEL (SUR LA PLATEFORME DES ASSISES DEDIEE)

Si distanciel : l'atelier n'a pas besoin d'être choisi à l'avance.

Vous aurez accès à tous les ateliers en live et en replay avec l'identifiant et le code personnels (différent pour chaque participant) qui vous seront adressés 15 jours avant les Assises.

Vous aurez accès en live au débat de la soirée mais pas à la projection du film (voir page 6).

2 PERSONNE CHARGÉE DU SUIVI DE L'INSCRIPTION :

Téléphone : E-mail :

SOUHAITEZ-VOUS RECEVOIR UNE CONVENTION DE FORMATION : OUI NON

TARIF UNIQUE EN PRESENTIEL ET DISTANCIEL

Normal : **340 €** nets l'inscription
Dégressif : **310 €** nets l'inscription
à partir de 5 inscriptions et plus.

3 ADRESSE DE FACTURATION :

Organisme :

Service :

Adresse :

Code postal/ville :

ICI
DATE, SIGNATURE DU RESPONSABLE
DE L'INSCRIPTION ET CACHET

4 MODE DE REGLEMENT

> Structures associatives, privées ou inscriptions personnelles :

Chèque lors de l'inscription (fournir copie du chèque avec ce bulletin)

Virement lors de l'inscription (fournir preuve de virement avec ce bulletin)

À titre Exceptionnel* :

Règlement direct de l'inscription par votre OPCO : préciser l'OPCO et votre no d'adhérent OPCO :

(* Même si nous acceptons ce règlement direct par votre OPCO, dans le contexte actuel nous serions très sensibles à ce que vous privilégiez plutôt le paiement par vos soins de l'inscription et que vous demandiez le remboursement à votre OPCO, plutôt que de confier le soin à votre OPCO de nous régler ultérieurement avec parfois des difficultés d'identification des paiements et aller-retours chronophages entre nos services).

> Collectivités publiques :

Virement ou mandat administratif (service fait) uniquement pour les collectivités publiques

Facture à déposer sur chorus pro ? OUI NON Si oui merci de préciser ci-dessous :

SIRET : CODE SE (Service executant) :

Numéro d'engagement Et/ou Numéro de Bon de Commande :

LA PERSONNE SIGNATAIRE RECONNAÎT
AVOIR LU LES MODALITES DE PARTICIPA-
TION ET CONDITIONS D'INSCRIPTIONS
(VALANT CGV).

IMPORTANT : Nous attirons votre attention
sur les difficultés que nous rencontrons
pour récupérer les bons de commande
des administrations qui nous parviennent
souvent plusieurs semaines après le ser-
vice fait, et après de trop nombreuses re-
lances de notre équipe. Nous vous
remercions par avance d'être plus atten-
tifs à ce point ou de le faire remonter aux
services concernés.

INFORMATIONS PRATIQUES

DATES ET HORAIRES DES ASSISES

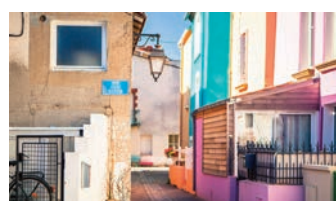
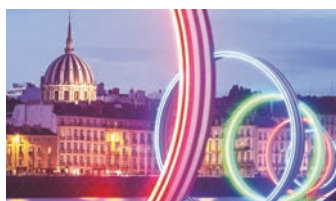
Les XV^e Assises Nationales de la Protection de l'Enfance auront lieu le vendredi 17 juin 2022 à la Cité Internationale des Congrès de Nantes. L'accueil débutera dès 9h00 pour un démarrage des travaux à 10h00 précises jusqu'à 18h00 pour les Assises officielles (obligatoires au regard de l'inscription). À partir de 18h30 une Soirée Ciné-débat est proposée sur place dans le cadre du Off des Assises pour prolonger les échanges et la réflexion. Elles se termineront vers 21h30.



LIEU DES ASSISES

Les Assises ont lieu au cœur de Nantes dans un cadre chaleureux et extrêmement confortable : à la Cité Internationale des Congrès : 5 rue de Valmy, Nantes. Elles se dérouleront également à distance via notre plateforme digitale dédiée (sur l'application ©Imagina).

Les Assises ayant lieu un vendredi jusqu'au soir, profitez-en pour passer le week-end à Nantes ! Et découvrez les machines sur l'île de Nantes, le passage de la Pommeraye, le quartier coloré de Trentemoult en bord de Loire, le château des ducs de Bretagne... un week-end culturel, ludique, convivial.



Située en centre-ville, face à la gare TGV (sortie Sud à 5 minutes à pied-traverser l'Erdre).

Parking 450 places de parking sur site.

Tramway : ligne 1 – station « Duchesse Anne – Château des Ducs de Bretagne », à une station de la gare TGV (sortie Nord).

Busway : ligne 4 – arrêt « Cité Internationale des Congrès ».



HÉBERGEMENT

Même si la ville de Nantes propose une importante offre d'hébergement, nous attirons votre attention sur l'importance de réserver votre chambre d'hôtel dès que possible, en raison de la période très chargée sur le plan touristique durant laquelle ont lieu les Assises.

Vous trouverez sur notre site www.assisesprotectionenfance.fr une liste d'hôtels. Vous trouverez également sur le lien suivant un guide de tous les hébergements hôteliers de Nantes et périphérie :

www.nantes-tourisme.com/fr/guide-hebergement

Pensez également à Airbnb. Beaucoup de logements sur Nantes y sont proposés et le site fournit une facture pour votre remboursement.

RENSEIGNEMENTS :

Tél. : 01 53 10 24 10 (Maria LILLO - Loane DUFRESNOY - Anna MOYON)

Mail : assises@lejas.com

Web : www.assisesprotectionenfance.fr

